

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règles de la FCC. Le fonctionnement de cet appareil est assujéti aux deux conditions suivantes: 1) cet appareil ne doit pas causer d'interférence préjudiciable, et (2) cet appareil doit accepter toute autre interférence reçue, y compris les interférences pouvant entraîner un fonctionnement non désiré.